

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322607-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 JANVIER 2024
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Marie CHAMPAULT, Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA, Anne VANPEENE.

OBJET : Actualisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au

Vu le rapport DTT/2024/42

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DONNE ACTE:

- de la présentation du bilan synthétique du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2017-2023 ci-joint en annexe ;

DECIDE à l'unanimité:

- d'engager avec le Préfet du Nord la démarche d'actualisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public ;
- d'élaborer la feuille de route départementale « France Numérique Ensemble » dans le cadre du SDAASP 2025-2030 ;
- d'autoriser le Département du Nord à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), relatif au cofinancement de postes de conseillers numériques coordinateurs ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), relatif au cofinancement de postes de conseillers numériques coordinateurs.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CATHELAIN et DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Monsieur CADART).

Mesdames BECUE, FAUCHILLE et LABADENS, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 41.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 23

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	9 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nord

le Département est là →

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

BILAN 2017-2023

&

**Synthèse des travaux
de la journée d'échanges
du 30 juin 2023**

**Soumis à l'approbation du Comité de pilotage
du 1^{er} décembre 2023**

Comité de pilotage du SDAASP du 1^{er} décembre 2023

1 - Eléments de bilan

Le bilan du 1^{er} Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2017 – 2023 a été réalisé sous la forme de fiches-actions complétées par les pilotes et copilotes des dites actions.

Chaque fiche-action est volontairement limitée à 2 pages en vue de permettre une appropriation rapide par l'ensemble des participants au comité de pilotage.

2 – Journée d'échanges autour du SDAASP le 30 juin 2023

En complément du bilan par action, la journée « *Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, où en est-on ?* » a permis de revisiter, dans le cadre d'ateliers de réflexion, les notions essentielles que sont :

- les 7 dimensions de l'accessibilité
- les 3 leviers d'action du SDAASP

en vue de fonder plus pertinemment le travail d'élaboration du 2^{ème} SDAASP.

Les idées et propositions échangées ont fait l'objet d'une évaluation, par les participants, à l'issue des ateliers de travail. Ces éléments ont été synthétisés et ils sont proposés à la lecture avec une note attribuée pour chacun d'eux.

Fiches-actions

Action 1 - Développer les structures de premier accueil, conventionner et former les agents à l'information et l'orientation des usagers

Action 2 - Accompagner la coopération intercommunale en matière d'action sociale

Action 3 - Développer une offre de services d'accueil du jeune enfant équilibrée sur l'ensemble du territoire

Action 4 - Garantir à tous un égal accès aux services dématérialisés

Action 5 - Mettre en place des adultes-relais formés et qualifiés dans les territoires où il existe un enjeu fort de prévention et d'accompagnement santé

Action 6 - Favoriser l'installation et les pratiques des professionnels de santé dans les zones identifiées comme fragiles (MSP)

Action 7 - Accompagner le développement de la télémédecine

Action 8 - Engager une réflexion sur le développement des services de transport à la demande

Action 9 - Accompagner la mobilité des publics les plus fragiles par le développement de plateformes de mobilité-insertion

Action 10 - Développer les alternatives à la voiture individuelle

Action 11 - Assurer une meilleure intégration des solutions de mobilité

Action 12 - Développer les activités commerciales en milieu rural

Action 13 - Mieux communiquer et informer sur les outils et les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation

Action 14 - Améliorer la réussite de tous les élèves quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale

Action 15 - Développer l'accès à l'activité physique et sportive des publics qui en sont éloignés

Action 16 - Développer la synergie des réseaux d'acteurs agissant notamment auprès des publics isolés ou en difficulté d'insertion en faveur d'un accès renforcé à la culture

Action 1 - Développer les structures de premier accueil, conventionner et former les agents à l'information et l'orientation des usagers

– 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité –

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
La Direction relation Aux Nordistes et Stratégie Partenariale	Département du Nord

Depuis plusieurs années, les opérateurs de protection sociale – CAF, MSA, CARSAT, CPAM – se sont engagés dans la dématérialisation progressive de leurs services. Cette stratégie vise, notamment, à répondre à un enjeu de maîtrise des dépenses dans un contexte économique de plus en plus contraint. Il en ressort qu'à l'heure actuelle les seuls services présents sur l'ensemble du territoire sont les services départementaux (sociaux et médico-sociaux) ainsi que les CCAS.

La dématérialisation a fait évoluer le parcours des usagers. Ainsi, la plupart des opérations sont aujourd'hui réalisables en ligne. Cependant, une telle dynamique peut interroger en termes de facilité d'accès aux droits pour certains publics touchés par l'illectronisme. Ce phénomène de desserrement du maillage en structures d'accueil des principaux opérateurs – via la suppression de services, la fusion ou la réduction des horaires d'ouverture – est plus spécifiquement observé en Sambre-Avesnois et dans le Cambrésis alors que ces territoires cumulent de fortes difficultés socioéconomiques, à l'instar des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville qui se trouvent dans une situation en partie similaire.

Objectifs :

- Mailler le territoire de structures permettant de répondre aux besoins de pérennisation de certains services. Il s'agit ainsi de répondre à l'enjeu du desserrement du maillage des opérateurs sociaux et, in fine, de favoriser l'accès aux droits.
- Fournir un cadre homogénéisé de réflexion sur le déploiement du 1er accueil social inconditionnel de proximité. Si des éléments de cadrage concernant le 1er accueil social inconditionnel de proximité sont présentés dans un guide spécifique, il s'agit pour les acteurs du département de s'emparer de cette notion et d'adapter sa mise en œuvre aux ressources et besoins du territoire.
- Faciliter la compréhension de l'offre sociale de territoire pour les publics en difficulté. Cela interroge la coordination des acteurs au contact des publics pour lesquels se pose la question de l'accès réel aux droits et des moyens développés à cet effet : outils, temps de rencontre, formations, appui sur les intervenants de proximité, etc.
- Renforcer les réponses apportées aux publics les plus précaires en matière d'accès aux droits en facilitant leur orientation vers l'interlocuteur adéquat. Cela passe notamment par l'amélioration du repérage des ménages en difficultés en s'appuyant sur le réseau d'intervenants de proximité.

Ces objectifs sont à mettre en perspective avec 3 sous actions :

Sous-action 1 / Développer des lieux d'accueil du public mutualisés type MSAP (aujourd'hui France Services) où les publics sont accueillis par des agents qui ne disposent pas systématiquement d'une formation sociale ou médico-sociale.

Sous-action 2 / Mettre en place le 1er accueil social inconditionnel de proximité qui s'appuie sur une première ligne d'intervenants sociaux (socio-administratifs) ayant vocation à accompagner l'utilisateur, sur une rencontre ou plusieurs, dans ses démarches et l'orienter vers l'interlocuteur le plus adéquat le cas échéant. Par « intervenant social », il faut entendre un agent formé à l'accueil, l'écoute et l'orientation (accompagnement socio-administratif du public → « intervenant socio-administratif »).

Sous-action 3 / Développer des démarches d'« aller-vers » les publics en difficulté dans une logique de repérage et de réorientation vers les structures de 1er accueil.

Territoires prioritaires :

- Sambre-Avesnois - Cambrésis - Flandres / Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Pilotage : Sous action 1 → Etat / Sous actions 2 et 3 → Département + Etat

Partenaires :

- Sous action 1 → Département / EPCI / Opérateurs de services partenaires / France Services
- Sous actions 2 et 3 → Etat / Opérateurs de services (CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, La Poste, etc.) / Têtes de réseau au niveau départemental (UDCCAS, Fédération des Centres sociaux, URIOPSS, Mission Régionale d'appui au développement de la médiation sociale portée par France Médiation, etc.) / Acteurs identifiés sur les territoires après diagnostic des « ressources locales ».

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

- Au 1er septembre 2023, 51 France Services labélisées dans le Nord.
- 6 FS itinérantes (FS-i) pilotées par le Département : Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Flandres, Valenciennois et le Pays Lillois (119 communes sont desservies).
- 339 890 demandes traitées dans les 51 France Services depuis leurs créations.
- Démarrage de la déclinaison territoriale de la charte PASIP, en lien avec les Maisons Nord Solidarité (ex UTPAS) et les partenariats

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Maillage France Services	9 FS portées par le CD59 3 FS fixes 6 FS itinérantes 122 communes couvertes	Formation CNFPT, les 9 opérateurs + services départementaux Outils information et traitement des démarches administratives	Présentation MSN et MDIE Création outils/opérateurs FS Création annuaire /démarches transfrontalières-MOT	Identification du nouveau service par les usagers et partenaires. Aboutissement des démarches : taux 80% dès 1 ^{er} passage
Réorganisation des services Départementaux création DRNSP	Articuler l'accueil des publics			

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 :

Réorganisation des services du Département de façon à articuler l'accueil des publics, travail avec les partenaires de l'action sociale en interne voire sur des partenaires extérieurs + Accompagnement, déploiement territorial et évolution du conventionnement avec les partenaires de l'accueil inconditionnel.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite / Réorientation</i>	<i>Commentaires</i>
Réorientation : Poser la démarche qualité comme cadre de la conduite de l'ensemble des actions et projets conduits, en cours et à venir	Mise en place de la démarche qualité. Intégration de la Démarche service public +
Poursuite : articulations France Services / Maisons Nord Services	Contribuer au développement de l'amélioration à l'accès aux droits. Expérimentation des antennes France Services.
Poursuite : développement du réseau France Services (création de nouvelles formes de structures : accueil multi-site, antennes France Services, etc.)	
Poursuite : articulations avec les acteurs du numérique afin de réduire les situations d'illectronisme (centres sociaux connectés, les conseillers numériques, etc.)	
Poursuite : maillage partenarial à l'échelle territoriale et départementale afin de fluidifier les circuits au profit des usagers	

Action 2 - Accompagner la coopération intercommunale en matière d'action sociale

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Pauline DURIEUX et Véronique PERCQ	UDCCAS – Département du Nord - Agence INord

Un Centre communal d'action sociale conduit, à l'échelon communal, une action générale de prévention et de développement social en lien avec l'ensemble des partenaires et opérateurs du territoire. Sa création revêt un caractère obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. Deux champs d'intervention du CCAS peuvent être distingués :

- L'aide sociale légale et les missions obligatoires : il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale, procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable présentant un lien avec la commune, tient à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale et conduit une analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune à chaque renouvellement de mandat municipal.
- L'action sociale extra-légale et les interventions dites « facultatives » : c'est principalement dans ce cadre que s'exprime l'action sociale des communes qui peuvent intervenir dans un champ d'action très large : aides financières sous diverses formes aux personnes, développement social, création et gestion d'Établissement et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), mise en place d'un service d'accueil de la petite enfance, aides financières, etc.

L'investissement de ces champs d'action étant laissé à la discrétion de chaque commune, toutes ne répondent pas de la même manière aux besoins de leur population en matière d'action sociale. Outre la volonté politique, les petites communes – notamment rurales – ne disposent généralement pas des capacités financières, matérielles, humaines pour élargir leur action sociale.

La loi d'orientation du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale donne une base légale à l'action sociale intercommunale et ouvre le potentiel de développement des Centre intercommunaux d'action sociale. La mise en place de CIAS, ou du moins d'actions communes entre CCAS, permet aux petites communes ne disposant pas de CCAS de mutualiser les moyens humains et matériels en vue d'un renforcement de l'action sociale sur leur territoire ou pour proposer de nouveaux services à leur population. Cependant, ces structures sont relativement complexes à mettre en place pour des raisons politiques, juridiques mais aussi financières.

C'est pourquoi, il paraît pertinent de proposer un accompagnement, dans les premiers temps, des collectivités qui font le choix de mettre en place des actions communes ou de créer des services mutualisés (comme les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les services de soins infirmiers à domicile, les services de portage de repas, etc.).

Objectifs :

- Renforcer les réponses aux populations en situation de fragilité ou connaissant des difficultés d'ordre personnel, familial, économique ou professionnel, par la création de CIAS ou la mise en place de projets intercommunaux : établissement d'accueil de la petite enfance, services d'aides et de maintien à domicile, etc. Il s'agit ainsi de développer de nouveaux services répondant aux besoins de la population.
- Accompagner le maintien des populations dans les territoires ruraux en participant à l'attractivité de ces territoires. Le développement de CIAS doit constituer une opportunité pour les communes rurales disposant de moyens limités d'être en capacité de développer des services inédits susceptibles d'attirer une nouvelle population.

Territoires prioritaires :

- Les territoires ruraux comptant de nombreuses communes qui ne disposent pas d'un CCAS ou uniquement d'un CCAS limité à l'aide sociale légale et aux missions obligatoires, ou encore dont le CCAS est administré bénévolement sans recourir à un professionnel.

Pilotage :

- Copilotage UDCCAS / Département du Nord

Partenaires :

- Agence iNord
- Association des maires du Nord (AMN) / Association des maires ruraux du Nord (AMRN) / URIOPSS

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Chiffres-clés : 2 CIAS → CCFL + CCCA (champ de l'insertion)

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Accompagnement en ingénierie de communes ou EPCI intéressées par de la mutualisation	3 accompagnements	- Information de l'offre d'accompagnement sur les sites internet : Département – UDCCAS - Agence iNord - Valorisation de 3 territoires nordistes qui mutualisent 1 ou plusieurs services	Des initiatives ont été prévues mais non réalisées en raison du covid et de la réorganisation des services départementaux	Mise à jour de questionnements L'action a permis d'apporter et soutenir les réflexions en la matière
Structuration de la mobilisation de l'ingénierie sociale	Mise en place d'un process Relais avec les territoires			

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

Néant.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Réorientation/Poursuite/Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
Réorientation	<p>Sensibilisation et accompagnement des EPCI intéressés de travailler la question de l'intercommunalité sociale (UDCCAS, iNord, Département).</p> <p>Mettre en place une nouvelle dynamique avec les Directions Opérationnelles, la DRNSP (Direction Relation aux Nordistes et Stratégie partenariale) → Directions déléguées, les Chargés de projets de territoire → en lien avec l'animation relative à l'intercommunalité sur les territoires.</p> <p>Travailler la question du 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité, apportant ainsi une optimisation de la coordination des publics en territoires, de l'interconnaissance des professionnels, et potentiellement des projets de mutualisation.</p>

Action 3 - Développer une offre de services d'accueil du jeune enfant équilibrée sur l'ensemble du territoire

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Christophe MASSON et Catherine DEMONDION	Département du Nord

Un faible taux d'équipement en structures collectives petite enfance, plus particulièrement en Sambre-Avesnois et de façon plus nuancée dans le Douaisis et dans le Cambrésis, caractérise la situation de ces territoires. L'écart entre la part du nombre de naissances et la part de places en structures d'accueil du jeune enfant s'avère le plus important sur ces secteurs géographiques. Par ailleurs, le taux de couverture (rapport entre le nombre de places d'accueil individuel et collectif et le nombre d'enfants de moins de 3 ans) confirme le manque de solutions de garde en Sambre Avesnois.

Un tel contexte peut représenter un frein important à la reprise d'une activité professionnelle ou à l'inscription à une formation. Il semble donc essentiel de faciliter l'accès à ces services d'accueil afin de lever les freins à l'emploi liés à la garde d'enfants.

Par ailleurs, la présence de structures de garde pour les jeunes enfants est un facteur important d'attractivité du territoire pour les familles.

Objectifs :

- Permettre aux familles de l'ensemble du territoire d'avoir accès à un accueil individuel ou en structure collective
- Assurer la possibilité de disposer d'un mode de garde financièrement abordable
- Lever les freins à l'insertion professionnelle

Territoires prioritaires :

- Sambre-Avesnois, Cambrésis, Douaisis et plus généralement les territoires les moins bien dotés en services d'accueil

Pilotage :

- Département et CAF (changement de pilotage intervenu courant 2022 : à l'origine Etat + CAF)
[en prenant appui sur le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)]

Partenaires :

- MSA / Communes / EPCI / UDAF / URIOPSS

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

- Identification des territoires sous dotés
- Augmentation du nombre d'EAJE sous forme de micro-crèches
- Soutien au développement des MAM
- Renforcement des missions des Relais Petite Enfance

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>
Accompagnement technique et financier des 6 PRH
Financement spécifique « bonus inclusion » et « inclusion handicap » et « mixité sociale »
Formation des professionnels dans le cadre du Plan Pauvreté

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

Mêmes besoins que précédemment :

- Réduction des inégalités
- Réponse aux besoins spécifiques
- Information et orientation des familles
- Inscription du SDSF dans une démarche de Développement Durable
- Développement de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

⇒ à stabiliser dans le cadre de la réécriture du SDSF 2023-2027

<i>Poursuite des actions</i>	<i>Commentaires</i>
Renforcer la couverture territoriale pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le diagnostic	Accueil collectif / accueil individuel Renforcer la couverture des QPV non couverts et le déploiement des offres sur les territoires identifiés dans le plan de lutte contre la pauvreté et le plan de relance. Définir un plan d'action pour faire face à la problématique de baisse du nombre et de remplacement des départs en retraite des assistants maternels
Renforcer la formation/qualification des professionnels et bénévoles	Déployer et accompagner les chartes de qualité et référentiels
Favoriser le recrutement	Valoriser et promouvoir les métiers
Développer le partenariat et l'interconnaissance des acteurs	S'appuyer sur la gouvernance du schéma à l'échelle départementale et des territoires: animation, création d'instances thématiques transversales, organisation de temps d'échanges spécifiques (webinaires)
Développer le lien service aux familles/écoles/parents	Développer les actions de transition petite enfance/école
Soutenir les publics en insertion	Développer les crèches AVIP en s'appuyant le renforcement du partenariat CAF/Pole Emploi/CD
Soutenir les familles monoparentales	Définition et suivi des indicateurs dans la mobilisation et le déploiement des dispositifs d'accueil petite enfance/enfance
Renforcer l'articulation des offres de service, la prévention précoce et prévenir/accompagner les violences intrafamiliales	Développer les actions de prévention 1000 premiers jours

Action 4 - Garantir à tous un égal accès aux services dématérialisés

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Anne DUCHEMIN	SIILAB/ DREETS

La connexion au réseau physique n'est pas la seule condition pour accéder aux services dématérialisés. Une partie de la population en marge des usages numériques rencontre aujourd'hui des difficultés pour retirer tous les avantages de l'offre numérique mise de manière croissante à sa disposition : la fracture numérique n'est pas uniquement générationnelle, mais également économique et sociale.

D'ailleurs, un néologisme traduit cet enjeu de la fracture numérique économique et sociale : l'illectronisme. Il correspond à un manque ou à une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et la création des ressources électroniques. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 11,5% de la population serait totalement illettrée et 24 % de la population si on y ajoute les personnes qui ne comprennent pas bien un texte et qui maîtrisent mal un calcul simple. C'est pourquoi, la plupart des intervenants sociaux (au sens large) attestent que l'accès au numérique se pratique beaucoup par le biais d'un accompagnement des usagers. Bien souvent, lesdits intervenants accomplissent les démarches en lieu et place des personnes en situation d'illectronisme.

Objectifs :

- Assurer un maillage cohérent, sur l'ensemble du territoire départemental, de structures d'accompagnement aux usages numériques : orienter, accompagner, former et rendre autonome.
- Monter en compétence les professionnels autant que les citoyens et les publics concernés.

Ces objectifs sont travaillés en 5 sous actions :

Sous-action 1 / Etat des lieux afin d'identifier les ressources existantes en matière de médiation numérique

Sous-action 2 / Déployer un réseau de structures de premier accueil numérique de proximité assurant l'accompagnement des usagers peu autonomes en matière de démarches numériques

Sous-action 3 / Développer des outils communs et renforcer la formation des travailleurs sociaux et bénévoles des associations mobilisés dans l'accompagnement du public. Il s'agira d'un socle commun de formation à destination des agents assurant le 1er accueil numérique ; ce travail permettra également d'aborder les questions de déontologie en matière de relation accompagnant/demandeur et de sécurisation des données personnelles

Sous-action 4 / Renforcer et promouvoir la médiation numérique, notamment dans les tiers lieux, l'objectif étant la recherche d'un maillage de l'ensemble du territoire en structures de ce type

Sous-action 5 / Appuyer les pratiques solidaires ; co-designer des projets pour amplifier la lutte contre l'illectronisme. Il s'agit de développer de nouveaux outils, lieux pour mettre en lien les personnes les plus défavorisées avec les outils numériques

Territoires prioritaires :

- L'ensemble du territoire départemental

Pilotage :

- DREETS-SIILAB

Partenaires :

- Région Hauts-de-France / Département du Nord

- Les Assembleurs HUB régional pour un numérique inclusif
- EPCI / Association des Maires du Nord / Fédération des Centres sociaux et centres sociaux connectés / Union départementale des CCAS / Caisse des dépôts / Têtes de réseau de la médiation numérique (agence nationale de la cohésion des territoires, mednum) / Éducation nationale / Soliguide

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Rencontre territoriales avec les 51 France Service	Partage des difficultés rencontrées et réponses apportées par les parties prenantes	Animation avec les 122 Conseillers Numérique France Service	Animation en collaboration avec le HUB et Interface	Amélioration de l'accès aux droits. Développement des Bus bleus France service
Animation locale portée par « les inclusifs » collectif en lien avec CD 59, les centres sociaux connectés et le SIILAB	Partage de bonnes pratiques	Présentation et promotion des réponses territoriales, partage des communs.	Contribution à la cartographie des ressources et des partenaires « carto.assembleurs . co »	Mise à jour et meilleure connaissances des acteurs. Identification des points à améliorer

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

Accès au matériel et à la maîtrise des outils du numérique / usage du Facile A Lire et à Comprendre (FALC) / besoin d'interfaces plus simples, ergonomiques et compréhensibles pour le public cible / aider et accompagner les publics pour la gestion des données et le classement des documents dématérialisés / améliorer les interactions entre les conseillers numériques et les travailleurs sociaux / Initier à la médiation numérique les acteurs du PASIP « Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité » et ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

Coordination et collaboration avec les dispositifs développés dans le cadre France Numérique Ensemble et son nouveau pilotage	<i>Réorientation/ Poursuite/Arrêt</i>
<p>Quelques pistes en lien avec la feuille de route de France Numérique Ensemble :</p> <p>Renforcer le maillage et l'animation territoriale entre les France Service et les conseillers numériques avec l'ensemble de l'écosystème de l'accompagnement social existant (PASIP/CCAS/MNS/MDPH/ Médiathèques/Maison Santé Nord/ etc.)</p> <p>Promouvoir la cartographie des ressources du numérique</p> <p>Repérer les difficultés rencontrées par les publics fragiles (notamment en situation d'illettrisme) et chercher la simplification des supports écrits.</p> <p>Sensibiliser les organismes de formation du travail social pour former les futurs travailleurs sociaux</p> <p>Développer la formation continue : des élus, des professionnels dans une démarche holistique sur les situations d'illectronisme et de lutte contre le non-recours aux droits</p> <p>Développer et promouvoir le référentiel de compétences via PIX</p> <p>Développer une plateforme de la donnée dédiée à l'inclusion numérique pour garantir le « dites-le nous une fois »</p> <p>Contribuer à la valorisation des filières de reconditionnement et mise à disposition de matériel pour les publics les plus démunis. Réfléchir à de nouvelles formes d'usages et d'utilisation : location/mise à disposition/ coopérative</p>	<p>Poursuite + Réorientation compte tenu de la mise en œuvre prochaine de la stratégie France numérique ensemble (FNE)</p>

Action 5 - Mettre en place des adultes-relais formés et qualifiés dans les territoires où il existe un enjeu fort de prévention et d'accompagnement santé

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Elvire BARREIRA	PDEC – Mission politique de la ville et égalité des chances

Le département concentre 370 000 habitants issus des quartiers en politique de la ville (Nord : 2ème en France). Dans les quartiers défavorisés, l'état de santé des habitants est précaire (corrélation entre état de santé et conditions de vie). Le recours aux soins est moins fréquent (freins culturels et financiers). Quant à la démographie médicale, elle s'avère moins dense que dans les autres zones urbaines.

Ainsi, la lutte contre les inégalités territoriales et sociales dans le domaine de santé apparaît essentielle

La médiation santé permet une interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de santé des publics qui en sont éloignés.

Objectifs :

- Faciliter l'accès aux droits, l'accès à la santé, à la prévention et aux soins des habitants des QPV, par un accompagnement individuel de ces habitants par les adultes-relais-médiateurs-santé (ARMS)
- Intégrer les ARMS au sein des différents dispositifs et institutions au bénéfice des populations concernées : CPAM, CCAS, référents RSA, centres de santé, etc.

Territoires prioritaires :

- Quartiers prioritaires Politique de la Ville

Pilotage :

- Etat et Agence Régionale de Santé (ARS)

Partenaires :

- Département
- Organismes de sécurité sociale
- EPCI porteurs d'un contrat de ville
- IREV

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Au 30 septembre 2023, 24 conventions ARMS sont actives sur le département du Nord : 3 sur le Valenciennois, 3 dans l'arrondissement d'Avesnes, 2 sur l'arrondissement de Cambrai, 2 sur le Douaisis, 2 sur le Cambrasis, 4 sur l'arrondissement de Dunkerque et 11 sur l'arrondissement de Lille.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Déploiement de conventions ARMS	Maillage des QPV			

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

L'accompagnement à la santé des publics vulnérables reste un enjeu fort pour les futurs contrats de ville, qui démarrent début 2024.

Objectif d'un maillage ARMS sur l'ensemble des territoires en QPV à l'horizon 2030.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
X			

Action 6 - Favoriser l'installation et les pratiques des professionnels de santé dans les zones identifiées comme fragiles (MSP)

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Laurent LOURME	Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

La lutte contre la désertification médicale et l'amélioration de la coordination des professionnels de santé dans l'optique d'une meilleure prise en charge des patients s'inscrivant dans un parcours de soins, sont des enjeux prégnants dans le Nord, particulièrement dans les territoires ruraux.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) constituent l'un des leviers à la disposition des territoires pour attirer des professionnels de santé. En effet, elles offrent des perspectives professionnelles attractives basées sur une pratique collaborative et la possibilité de mutualiser des charges financières et administratives. La MSP n'est pas seulement le regroupement de plusieurs professionnels de santé en un même lieu mais relève d'un projet partagé dont l'objectif est la coordination des pratiques des professionnels. Les MSP sont labellisées par l'ARS sur la base du respect d'un cahier des charges national.

Objectifs :

- Lutter contre la désertification médicale
- Favoriser une approche « parcours de soins » des patients par une prise en charge coordonnée par les professionnels de santé : liens ville-hôpital, suivi médecin généraliste / spécialistes / pharmaciens / paramédicaux...
- Proposer une offre de soins élargie en un même lieu

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Quartiers prioritaires Politique de la Ville
- Zones en difficultés et zones fragiles en offre de soins de premier recours

Pilotage :

- Communes ou EPCI ou groupements de professionnels

Partenaires :

- Etat
- Département
- Région
- ARS

Action 7 - Accompagner le développement de la télémédecine

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Laurent LOURME	Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Le développement de la télémédecine doit permettre de répondre à trois enjeux majeurs :

- L'élaboration d'une réponse aux difficultés d'accès aux soins des personnes dont le temps d'accès à un spécialiste ou un établissement pose problème (notamment la téléconsultation et la télé-expertise) ;
- L'amélioration de la qualité des soins ;
- La réduction du temps d'intervention médicale de manière significative afin d'augmenter les chances de survie et/ou de réduire les séquelles.

Objectifs :

Dépasser le stade du développement isolé des systèmes d'information et engager, de façon durable :

- Le partage et l'échange d'informations ;
- L'usage des TIC pour renforcer la coordination des soins ; o une meilleure articulation entre acteurs sanitaires et médico-sociaux.

Territoires prioritaires :

- Ensemble du territoire départemental

Pilotage :

- ARS

Partenaires :

- Etablissements et professionnels de santé
- Organismes de sécurité sociale

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Action 8 - Engager une réflexion sur le développement des services de transport à la demande

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
	Région Hauts de France

Certains territoires, ruraux ou périurbains, ne disposent pas de réseaux de transports en commun totalement efficaces, avec pour conséquence une dépendance à la voiture particulière, ce qui peut représenter un réel frein à l'inclusion sociale pour les personnes ne disposant pas de véhicule. Ces enjeux de mobilité autonome sont également importants pour les personnes à mobilité réduite ainsi que dans un contexte de vieillissement de la population.

Objectifs :

- Développer des alternatives à la voiture particulière, en milieu peu dense, pour favoriser la mobilité du plus grand nombre. L'enjeu est de favoriser la fréquentation des transports publics en calibrant mieux l'offre aux besoins.
- Favoriser l'accès aux pôles d'emploi, en lien avec les plans de déplacement des entreprises, et aux pôles commerciaux et de services, prioritairement dans les centres-villes et centres-bourgs (Enjeu pour l'attractivité du territoire)

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Les territoires périurbains

Pilotage :

- Région

Partenaires :

- Département
- Etat – DDTM
- Syndicat Mixte de type SRU Hauts-de-France Mobilités (HDFM)
- Autorités organisatrices de mobilité (AOM)

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Le code des transports identifie les services de Transports à la Demande (TAD) comme relevant de la compétence mobilité d'une AOM. Ils sont définis comme étant des « services collectifs offerts à la place, déterminés en partie en fonction de la demande des usagers et dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance, et qui sont exécutés avec des véhicules dont la capacité minimale est fixée par décret » (au moins quatre places, y compris le conducteur).

Le TAD est une notion qui regroupe tous les services publics de transport dont tout ou partie ne s'effectue qu'à la demande expresse de ceux qui les utilisent.

Aussi, ils sont souvent envisagés pour desservir des communes excentrées, dans les territoires ruraux ou périurbains ou encore pour accéder à des pôles d'échanges importants. Ils peuvent également avoir une

visée plus sociale en permettant l'accès aux soins, aux marchés, aux principaux bourgs, etc. Et ils sont alors à distinguer d'autres types de services comme les transports d'utilité sociale portés par des associations ou encore des services privés.

Le syndicat mixte de type SRU Hauts-de-France Mobilités a engagé en 2023 une réflexion sur la mise en œuvre d'une offre de service mutualisée de TAD pour les nouvelles AOM.

Dans le Département du Nord, plusieurs services de TAD sont déjà mis en place :

- La CU de Dunkerque : il existe un service circulant uniquement de nuit, venant compléter l'offre régulière de transport ; le service Etoile pour les personnes de plus de 70 ans à mobilité réduite ; et un service handibus pour les personnes en situation de handicap ;
- La Métropole Européenne de Lille (MEL) : le TAD mis en place vise à compléter l'offre de transport régulière existante
- La CC Pévèle Carembault : il s'agit d'un service qui existait déjà avant la prise de compétence au 1er juillet 2021. Cette Communauté de communes a en effet bénéficié d'une délégation de compétence de la Région pour pouvoir mettre en place ce service.
- Le SMTD : 22 lignes de transports à la demande (Tad'évéole)
- Le SIMOUV : un service de transport à la demande (TAD) sur 5 zones
- La CA de Cambrai : trois zones à faible densité de population desservies par un TAD
- CC du Sud de l'Avesnois : la solution « Avesnois à la Demande » permet de se déplacer d'arrêt de car à arrêt de car dans l'ensemble de la communauté de communes.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Réflexion sur la mise en œuvre d'une offre de service mutualisée de TAD par HDFM	Nouvelles AOM (au 1 ^{er} juillet 2021)			

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

L'objet de cette action correspond parfaitement aux objectifs des futurs COM et PAMS. Ces travaux ne seront pas réalisés à l'échelle du département mais à celle des bassins de mobilité. Cette manière de travailler, demandée par la LOM, permettra de répondre aux attendus de cette action, de développer une vision de la mobilité ne prenant pas en compte les limites administratives.

Aussi, il n'est pas nécessairement pertinent de poursuivre cette action dans le prochain SDAASP.

Il serait néanmoins important d'avoir des points d'actualité réguliers sur l'avancement des travaux des COM et des PAMS auprès des différents partenaires du SDAASP.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
	X		

Action 9 - Accompagner la mobilité des publics les plus fragiles par le développement de plateformes de mobilité-insertion

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Cécile BERGER / Caroline VASSEUR	Région Hauts de France /Département du Nord

Les difficultés de mobilité de certains publics ne relèvent pas uniquement d'un maillage en transports en commun lacunaire ou de l'absence de voiture particulière, mais également de freins psychosociaux comme la problématique de maîtrise de la langue française pour passer son permis, lire un plan, créer un itinéraire, utiliser les distributeurs automatiques de titres de transport ou encore l'absence de maîtrise des normes de comportement (savoir-être, compostage du titre, etc.), la perception biaisée du territoire qui conduit certaines personnes à créer des frontières fictives.

Ces freins psychosociaux à la mobilité sont souvent décrits comme des freins périphériques majeurs pour l'accès à l'emploi.

Objectifs :

- Assurer un accompagnement aux personnes en situation de fragilité sociale présentant des besoins matériels et financiers pour l'accès à la mobilité, par le développement d'un réseau de plateforme de mobilité-insertion
- Permettre aux personnes en empêchement de mobilité d'être autonomes dans leurs déplacements, dans leur vie sociale et professionnelle. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le retour à l'emploi et/ou à la formation qualifiante des personnes en insertion, en développant leur mobilité
- Coordonner et articuler les dispositifs de mobilité existants, dans une logique d'interconnaissance des acteurs et de mutualisation des moyens.

Territoires prioritaires :

- Les territoires ruraux
- Les QPV

Pilotage :

- Département au titre de l'insertion + la Région pour son expertise mobilité

Partenaires :

- DDETS et DREETS
- Hauts de France Mobilités (autorité organisatrice)
- EPCI
- Associations
- Partenaires du service public de l'emploi

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Pilotage Région

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe de nouvelles modalités d'intervention publique concernant la mobilité solidaire, et le rôle de la Région, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), se voit ainsi renforcé.

Des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS), réalisés à l'échelle des 10 bassins de mobilité, sont en cours d'élaboration avec l'Etat, les Départements, les syndicats mixtes de type SRU et les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ces documents devraient être signés en 2024, et opérationnels jusqu'en 2029.

Le Département du Nord est concerné par 4 bassins de mobilité :

- Littoral Nord
- Aire Urbaine Centrale
- Arrageois
- Hainaut-Cambrésis-Thiérache

La Région Hauts-de-France a anticipé cette mutation en soutenant dès 2018, via une ligne budgétaire spécifique, les plateformes de mobilité, lieux d'accueil et d'accompagnement qui proposent un panel de services à destination des personnes vulnérables, dont les parcours de mobilité se trouvent entravés économiquement, psychologiquement ou culturellement.

Soutenir ces structures, qui sont bien implantées localement, qui ont construit des partenariats avec leurs prescripteurs (Pôle Emploi, MEF, associations d'insertion, etc.) et finement analysé les enjeux de mobilité de leur territoire respectif, constitue d'ores et déjà un enjeu important pour les futurs PAMS.

Dans le cadre de l'Appel à Projet Insertion 2019-2022 le Département a financé 2 plateformes de mobilité portées par Wimoov sur les territoires du Cambrésis et du Valenciennois. Ces actions ont permis d'accompagner 1720 allocataires du RSA dans un parcours de mobilité (levée des freins psychologiques, accompagnement aux changements de nouvelles pratiques, lecture de plans...)

Avec le nouvel AAP Insertion 2022-2024, Wimoov s'est développée sur deux nouveaux territoires à savoir le Douaisis et les Flandres.

En 2022, la Région a soutenu 15 plateformes de mobilité, pour environ 3 500 bénéficiaires. 4 plateformes sont aidées dans le Département du Nord : Wimoov, via ses antennes à Caudry, Valenciennes, Hazebrouck et Douai.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Principaux apports</i>
Soutien régional et départemental aux plateformes de mobilité	Cofinancements de l'Europe, des EPCI	-Déploiement de plusieurs lieux d'accueil dans les différents territoires afin d'accompagner au plus près les usagers dans leur parcours de mobilité -Participation à différents forums en lien avec l'emploi, la mobilité... -Sensibilisation des différents prescripteurs aux problématiques de mobilité (PLIE, Pôle Emploi, Mission Locale, Maison Nord Emploi, Associations...)	Ancrage local nécessaire à une qualité de services adaptée aux besoins

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

L'objet de cette action correspond parfaitement aux objectifs des futurs PAMS. Ces travaux ne seront pas réalisés à l'échelle du département mais à celle des bassins de mobilité. Cette manière de travailler, demandée par la LOM, permettra de répondre aux attendus de cette action, de développer une vision de la mobilité ne prenant pas en compte les limites administratives. Aussi, il n'est pas nécessairement pertinent de poursuivre cette action dans le prochain SDAASP. Il serait néanmoins important d'avoir des points d'actualité réguliers sur l'avancement des travaux des COM et des PAMS auprès des différents partenaires du SDAASP.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
	X		

Action 10 - Développer les alternatives à la voiture individuelle

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
	Région Hauts de France

La voiture individuelle demeure le moyen de déplacement privilégié de la population, avec les conséquences que l'on connaît en termes de congestion de certains axes routiers et d'augmentation de la pollution, du bruit et du nombre d'accidents.

Certains territoires, notamment ruraux ou périurbains, ne disposent pas de réseaux de transports en commun efficaces entraînant une dépendance à la voiture particulière. Cette situation peut représenter un réel frein à l'inclusion sociale pour les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule.

Il apparaît donc important, au-delà de la poursuite du développement des transports collectifs, de déployer des alternatives à la voiture individuelle : le covoiturage, l'autopartage ou d'autres modes doux de type actifs comme la marche et le vélo.

Objectifs :

- Développer les alternatives à la voiture individuelle pour favoriser la mobilité du plus grand nombre, et particulièrement des publics à contraintes spécifiques (personnes âgées, familles, personnes en situation de handicap...).
- Mettre en œuvre des mesures complémentaires à l'offre de transports urbains et interurbains.

Ces objectifs sont travaillés dans le cadre de 3 sous actions :

Sous-action 1 / développer le covoiturage en visant à harmoniser les pratiques des territoires et les rendre ainsi plus visibles.

Sous-action 2 / mener une réflexion sur la mise en place de services d'autopartage au cas par cas et adaptés aux besoins des habitants.

Sous-action 3 / promouvoir les modes actifs, en se focalisant plus particulièrement sur la pratique du vélo, parfois plus adéquate aux trajets quotidiens.

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Les territoires périurbains

Pilotage :

- Région

Partenaires :

- Département
- Etat – DDTM
- SMIRT
- Autorités organisatrices de mobilité (AOM)

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Les AOM, et notamment les nouvelles, vont progressivement s'approprier la compétence mobilité définie par la récente LOM et mettre en œuvre des actions pour soutenir le développement de solutions de mobilité alternatives à la mobilité individuelle et complémentaires aux transports collectifs. L'animation et la communication grand public autour de la mise en place de ces services est essentielle et conditionne, pour une bonne part, leur succès.

Dans une optique d'efficacité, il s'agit d'accompagner au mieux ces collectivités pour créer un réseau et des solutions de mobilités partagées attractives pour les usagers. Elles peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur les outils proposés par Hauts-de-France Mobilités ou encore bénéficier de retours d'expériences pour des solutions expérimentées en région (exemple : le service d'autopartage par la Communauté de communes du Pays de Lumbres) ou ailleurs. Et il convient également de veiller à bien recenser les aires de covoiturage et de vérifier qu'elles proposent une couverture satisfaisante du territoire.

A noter enfin que la Région peut s'appuyer sur les réflexions COM et PAMS menées à l'échelle des bassins, et sur les besoins exprimés par les territoires, pour bâtir sa stratégie autour des mobilités partagées, sachant que c'est une compétence nouvelle que lui a donnée la LOM. En particulier, ces travaux pourraient permettre d'identifier les axes ou relations inter-EPCI pour lesquels le covoiturage peut venir en complément des dessertes plus lourdes organisées par car ou par train.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
COM et PAMS en cours d'élaboration				

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

L'objet de cette action correspond parfaitement aux objectifs des futurs COM et PAMS. Ces travaux ne seront pas réalisés à l'échelle du département mais à celle des bassins de mobilité. Cette manière de travailler, demandée par la LOM, permettra de répondre aux attendus de cette action, de développer une vision de la mobilité ne prenant pas en compte les limites administratives.

Aussi, il n'est pas nécessairement pertinent de poursuivre cette action dans le prochain SDAASP.

Il serait néanmoins important d'avoir des points d'actualité réguliers sur l'avancement des travaux des COM et des PAMS auprès des différents partenaires du SDAASP.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
	X		

Action 11 - Assurer une meilleure intégration des solutions de mobilité

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
	Région Hauts de France

Le Département du Nord est relativement bien maillé en transports en commun. Pour autant, le recours à la voiture particulière reste important au détriment des réseaux de transports en commun ou des autres alternatives à la voiture individuelles (covoiturage, modes actifs, etc.).

L'un des enjeux réside dans la mise en cohérence de cette offre de mobilité afin de la rendre plus « compétitive » que l'usage d'un véhicule individuel aussi bien en termes de temps de trajet que de coût.

Pour les personnes en situation de handicap notamment, l'intermodalité peut être le lieu d'une rupture insurmontable dans la chaîne de déplacements, rendant inopérants les aménagements réalisés par ailleurs.

Objectifs :

- Assurer une meilleure articulation entre les différents réseaux existants sur le territoire, notamment en organisant le rabattement vers les gares et arrêts de transports en commun les plus structurants, dans une logique d'intermodalité, afin de favoriser l'usage de toute autre alternative à la voiture individuelle.
- Promouvoir l'essaiage des bonnes pratiques développées au niveau local.

Ces objectifs sont travaillés dans le cadre de 2 sous actions :

Sous-action 1 / rechercher la coordination et la cohérence de solutions de mobilité à l'échelle des territoires. Il s'agit ainsi d'apporter de nouveaux outils d'aide à la décision aux AOM pour la définition de leur stratégie mobilité, mais également de les inciter à développer une vision transfrontalière de cette stratégie par la mise en lien avec les territoires, départements, pays limitrophes.

Sous-action 2 / renforcer l'information à destination des habitants. L'information voyageurs est en effet un élément-clef dans la motivation du choix des habitants en faveur du mode de transport le plus pertinent

Territoires prioritaires :

- L'ensemble du territoire départemental

Pilotage :

- Région

Partenaires :

- Département
- DDTM & DREAL
- SMIRT
- Autorités organisatrices de mobilité (AOM)
- Association Droit au vélo (ADAV)

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), réalisés à l'échelle des 10 bassins de mobilité, sont en cours d'élaboration avec les Départements, les syndicats mixtes de type SRU et les AOM. Ces documents devraient être signés en 2024, et opérationnels jusqu'en 2029.

Le Département du Nord est concerné par 4 bassins de mobilité :

- Littoral Nord
- Aire Urbaine Centrale
- Arrageois
- Hainaut-Cambrésis-Thiérache

Un des principaux objectifs des COM est de faciliter les pratiques intermodales, c'est-à-dire de rendre plus fluides les déplacements qui nécessitent au moins une rupture de charge et le recours à plusieurs modes.

Au travers des résultats des enquêtes ménages déplacements (EMD) réalisées sur l'ensemble du territoire régional, il est possible de mieux connaître les pratiques intermodales actuelles et de donner quelques grands points de repère sur ces pratiques. Même si les EMD ont été réalisées à des périodes différentes, certaines commençant à dater, elles permettent essentiellement de décrypter les déplacements intermodaux de plus de 10 km. Il est intéressant de réfléchir sur de telles distances car cela représente des trajets relativement longs pour lesquels une meilleure coordination entre AOM peut être attendue.

Il ressort également une grande méconnaissance des services de transports existants sur les territoires, y compris de la part des prescripteurs de mobilité. Des actions spécifiques relatives au recensement des services de transports, de son actualisation, de la communication auprès des prescripteurs et du public seront ainsi travaillées dans le cadre des COM et des PAMS.

Par ailleurs, au travers des COM et des PAMS, on est en droit de s'intéresser à la continuité des offres pour les Personnes en Situation de Handicap ou dont la Mobilité est Réduite (PSH-PMR), c'est-à-dire de voir comment ces personnes peuvent passer dans de bonnes conditions d'un réseau à l'autre et faire leur déplacement de bout en bout en empruntant les différents services.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
COM et PAMS en cours d'élaboration				

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

L'objet de cette action correspond parfaitement aux objectifs des futurs COM et PAMS. Ces travaux ne seront pas réalisés à l'échelle du département mais à celle des bassins de mobilité. Cette manière de travailler, demandée par la LOM, permettra de répondre aux attendus de cette action, de développer une vision de la mobilité ne prenant pas en compte les limites administratives. Aussi, il n'est pas nécessairement pertinent de poursuivre cette action dans le prochain SDAASP. Il serait néanmoins important d'avoir des points d'actualité réguliers sur l'avancement des travaux des COM et des PAMS auprès des différents partenaires du SDAASP.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
	X		

Action 12 - Développer les activités commerciales en milieu rural

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
DCPI	Préfecture du Nord

En raison de son urbanisation importante, le département du Nord offre de façon générale une bonne accessibilité aux commerces et services. Cependant, ce maillage de service est différent dans certains territoires ruraux.

Il est observé un phénomène de dévitalisation des centres-bourgs, qui du fait de l'étalement urbain et de la création des zones commerciales en périphérie, créent de nouvelles formes de consommation et donc perturbe l'équilibre de l'offre de services dans ces zones rurales.

La dévitalisation commerciale des centres-bourgs est particulièrement préjudiciable pour les personnes les moins mobiles et a des conséquences multiples sur l'attractivité des territoires, le maintien du logement, l'animation du lien social....

Objectifs :

- Accompagner les collectivités dans leur soutien à la présence d'activités commerciales et de services
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux et le maintien du lien social.

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Les quartiers prioritaires de la ville

Pilotage :

- Etat (DCPI)

Partenaires :

- Etat
- Région
- Département
- EPCI
- Chambres consulaires

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Lancement d'une étude commerciale sur Landrecies	Commune de Landrecies	Etude menée par l'ANCT dans le cadre de PVD	Lancement de l'étude d'ici la fin de l'année afin de déterminer des axes de travail en matière de commerces et lutter contre la vacance commerciale
Rénovation de commerces	Commune de Fourmies	Région : CVCB	2 commerces réhabilités depuis la mise en œuvre en 2019 permettant de renforcer l'attractivité commerciale de la commune
Vitrophanie	Commune de Fourmies	Région : CVCB	Vitrophanie incitative pour les commerces vacants afin de garder un centre-ville attractif. 5 vitrophanies déjà installées
Rachat et rénovation de locaux commerciaux sur Le Quesnoy	Commune de Le Quesnoy	Région : CVCB	Dès 2015, la commune de Le Quesnoy s'est engagée dans une politique de lutte contre la vacance commerciale. Elle rachète des locaux commerciaux afin de les rénover et les louer à un porteur de projet. Un commerce a déjà été racheté, un deuxième est en projet
Foncière de redynamisation commerciale	CCI		Une foncière est en cours de création par la CCI et la BDT sur le Grand Hainaut. Elle aura vocation à intervenir sur les PVD de la 3CA et de la CCPM
Réhabilitation d'une ancienne caserne à Sains-du-Nord	Commune de Sains-du-Nord	État Région Département	Site situé en centre-bourg, la commune est en train de le requalifier afin de développer le commerce et l'artisanat sur son territoire
Rachat d'un ancien café par la commune d'Avesnelles	Commune d'Avesnelles		La commune a récemment racheté un ancien café (« Café des sports ») afin de le réhabiliter et le louer à un porteur de projet

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Actions</i>	<i>Poursuite / Réorientation / Arrêt</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
Déploiement du programme d'ingénierie Villages d'avenir			Prise de poste d'un chef de projet « Villages d'avenir » en janvier 2024 et accompagnement d'une première vague de 18 communes.

Action 13 - Mieux communiquer et informer sur les outils et les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Pierre LE FLOCH Emmanuelle CARDOT	DDETS du Nord

Le Nord est doté de nombreux dispositifs, structures et initiatives pour orienter et informer les publics vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Pourtant, les professionnels rencontrent encore des usagers exprimant un déficit d'information, d'orientation et de solutions.

Pour tenter d'y remédier, il paraît indispensable de développer une meilleure synergie des partenaires afin de rendre l'existant plus accessible et plus lisible (dispositifs, acteurs locaux, etc.).

Objectifs :

Développer une meilleure synergie des partenaires afin de rendre l'existant plus accessible et plus lisible (dispositifs, acteurs locaux, etc.) avec deux entrées possibles :

- Territoriale : repérer les territoires déficitaires, sur lesquels l'action doit être portée prioritairement.
- Par type de cible : communication aux usagers et communication aux professionnels.

Sous-action 1 / Dès validation du schéma, proposer l'inscription du sujet à l'ordre du jour des différents SPELOFP du département.

Sous-action 2 / Réaliser une cartographie des acteurs et des instances existantes (SPEL, CTA, etc.) sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour améliorer la communication sur les dispositifs existants.

Sous-action 3 / Identifier les modalités de saisine et de mobilisation de ces instances afin qu'un volet communication sur les outils et dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation soit inscrit dans leurs feuilles de route respectives, et s'assurer du suivi des actions mises en place.

Territoires prioritaires :

- Territoires les plus ruraux (Flandres, Cambrésis, Avesnois)
- Quartiers prioritaires Politique de la Ville

Pilotage :

- Etat (DDETS et Préfecture)

Partenaires :

- Etat / Département / Région / EPCI / Pôle emploi / Missions locales

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Cartographie des acteurs réalisée sur l'arrondissement de Dunkerque. Outil non créé sur l'arrondissement de Lille du fait de la multiplicité des acteurs.

La boussole des jeunes et la mine d'infos sont opérationnels sur l'arrondissement de Douai. Difficulté pour étendre ces outils aux autres territoires sans impulsion au plus haut niveau.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>
Réaliser une cartographie des acteurs et des instances existantes (SPEL, CTA, etc.) sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour améliorer la communication sur les dispositifs existants.	Cartographie réalisée sur l'arrondissement de Dunkerque en liaison avec les acteurs. Création de la boussole des jeunes et Mine d'infos sur l'arrondissement de Douai.
Identifier les modalités de saisine et de mobilisation de ces instances afin qu'un volet communication sur les outils et dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation soit inscrit dans leurs feuilles de route respectives, et s'assurer du suivi des actions mises en place.	Il existe des feuilles de route Etat/Région sur plusieurs SPEL orientées vers les métiers en tension (SAP, Automobile, ferroviaire), les formations et les recrutements.

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

Intensifier la communication auprès des usagers, des employeurs et des collectivités (EPCI, Mairies)
Besoin d'un appui des têtes de réseau administratif de la préfecture, du conseil régional et du CD au niveau départemental pour garantir la mise en œuvre de la démarche.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Actions</i>	<i>Commentaires</i>
<p>A poursuivre : Réaliser une cartographie des acteurs et des instances existantes (SPEL, CTA, etc.) sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour améliorer la communication sur les dispositifs existants.</p> <p>A réorienter : Identifier les modalités de saisine et de mobilisation de ces instances afin qu'un volet communication sur les outils et dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation soit inscrit dans leurs feuilles de route respectives, et s'assurer du suivi des actions mises en place (Action à redéfinir et à réorienter vers : Mobiliser largement les acteurs de l'emploi afin qu'un volet communication vers les usagers d'une part, les acteurs d'autre part soit inscrit dans leurs actions et s'assurer de cette mise en place).</p>	<p>Redéfinir les contours de cette action. Implication de la préfecture, du Département, de la Région et des membres du SPE (ML, PE, Cap emploi).</p> <p>Parvenir à un document de synthèse qui fasse l'unanimité. Rédiger une version plus simplifiée à destination des usagers, des collectivités (EPCI, mairies) et une version plus détaillée à destination des partenaires institutionnels (opérateurs, prescripteurs, chambres consulaires, CR, CD, PE, ML, Cap emploi, sous-préfectures, préfecture...).</p> <p>Diffuser les dispositifs existants sur le réseau de communication de chaque acteur institutionnel.</p>

Action 14 - Améliorer la réussite de tous les élèves quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Secrétariat général : Stéphane Lefèvre et Anne-Laure Vallier	DSDEN du Nord

Si les élèves scolarisés dans les écoles et collèges ruraux semblent mieux réussir, leurs trajectoires scolaires sont bien souvent moins ambitieuses (taux d'orientation en seconde générale et technologique dans le Nord), la part plus importante des non diplômés de la population non scolarisée de 15 ans et plus (40,6 % contre 37 % au niveau régional) ou encore la part plus faible des diplômés d'études supérieures de cette même population (16,9 % contre 21,5% au niveau régional).

Cette absence d'élévation du niveau de qualification peut également induire un moindre dynamisme économique lié aux emplois nouveaux issus du numérique et expliquer la sous-représentation des cadres (7,6 % contre 14,4 % en milieu urbain) et professions intermédiaires (16,9% contre 22,5%).

Si l'école constitue un élément structurant des espaces, la réussite de l'aménagement éducatif de chaque territoire rural passe par une amélioration des ressources humaines et matérielles, par un plus grand accès à la culture ainsi qu'une plus grande solidarité au niveau de l'intercommunalité ou du bassin de vie et un développement des complémentarités entre les différents pôles.

Objectifs :

- Améliorer le fonctionnement de l'école rurale, la rendre attractive pour les élèves, les familles et les personnels.
- Implanter les équipements nécessaires à un enseignement de qualité dans les domaines du numérique, du sport, des arts et des sciences.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur deux sous actions :

- **Sous-action 1** / Anticiper une meilleure mise en œuvre de la carte scolaire et de la prise en compte des besoins des territoires (bassin de vie ou intercommunalité) en élaborant, dans les territoires ciblés et volontaires, des engagements réciproques et réalistes entre, la DSDEN d'une part, qui accepte le principe d'une suspension d'une partie des retraits de postes d'enseignants induits par la démographie scolaire, et d'autre part, les élus locaux qui s'engagent à conduire un travail de réorganisation du réseau scolaire.
- **Sous-action 2** / Améliorer l'accès à la culture artistique et scientifique, notamment par le déploiement de contrats locaux d'éducation artistique.

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Quartiers politiques de la ville
- Zones d'éducation prioritaire (REP/REP+)

Pilotage :

- Le Groupe de travail ruralité (composé d'élus désignés par le président de l'association des maires du Nord, de conseillers départementaux désignés par le président du département et de représentants de l'éducation nationale), est en charge du pilotage de la Charte. Il constitue le lieu privilégié de communication, d'échanges, d'élaboration de ressources et de mutualisation des bonnes pratiques

Partenaires :

- Éducation Nationale
- Département
- Communes (association des maires du Nord)

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

La charte de l'école en milieu rural (2017-2020) a permis de maintenir un maillage optimal de l'offre scolaire sur le territoire en évitant certaines fermetures de classes maternelles et élémentaires (241 communes situées pour l'essentiel dans les bassins de Cambrai et de Sambre-Avesnois).

Sa reconduction sur la période 2021-2024 réaffirme un engagement fort de la part du département, des collectivités et de l'Éducation nationale et met l'accent sur trois axes : faire des territoires ruraux du Nord des territoires attractifs pour les familles et pour les personnels ; favoriser la réussite de tous les élèves et rendre possibles des parcours ambitieux ; promouvoir la santé et l'enseignement des valeurs de la République.

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'utilisateur</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>	<i>Principaux apports</i>
Dédoublage des classes dans les établissements REP et REP+ pour les niveaux grande section, CP, CE1.	Les spécificités et besoins des quartiers en Politique de la ville et des territoires du bassin minier sont prises en compte, notamment dans le cadre du pacte des solidarités et de l'ERBM.			Le département vise un taux de réalisation à 100% à la prochaine rentrée 2024.
Les dispositifs nationaux et académiques sont mobilisés pour encourager la pratique artistique et culturelle ainsi que les pratiques sportives.	Tout le département		SDJES - DREAC	Promotion de l'éducation artistique et culturelle auprès des élèves.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
		x	

Action 15 - Développer l'accès à l'activité physique et sportive des publics qui en sont éloignés

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Jean DEROISSART	Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord

Le département du Nord est, de manière globale, correctement doté en termes d'équipements sportifs (étude DRJSCS 2016 + Etat des lieux du sport en Hauts de France – DRAJES 2022).

Cependant, la dimension sociale de l'accessibilité pose question. Ainsi, les coûts des équipements, du matériel, du prix de l'adhésion à un club mais également le niveau de diplôme, les revenus, le poids du cadre familial et le genre semblent constituer des freins à la pratique sportive. La question de la mobilité entre en jeu également.

Il paraît important de considérer le sujet de l'accessibilité à l'activité physique et sportive comme un levier ou un frein à la reconstruction des personnes ciblées (comme celles en situation d'exclusion ou de perte d'autonomie, etc.) et la mise en place de mesures d'accompagnement dans une démarche d'insertion sociale, voire socioprofessionnelle.

Objectif :

- Faciliter la mise en relation des professionnels aux « cultures » différentes et secteurs d'intervention distincts afin de créer des synergies locales et départementales utiles pour développer l'accès à l'activité physique et sportive des publics cibles.

Cet objectif est décliné en 5 sous actions :

- **Sous-action 1** / Installer une instance de concertation départementale permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés par cette question de l'accessibilité à l'activité physique et sportive des publics cibles.
- **Sous-action 2** / Recenser les initiatives locales, métropolitaines et départementales ainsi que des cadres d'intervention mobilisables.
- **Sous-action 3** / Elaborer et mutualiser des outils (guide des recommandations, fiches pratiques, outil de recherche et d'orientation des publics, etc.) utiles à la mise en place de politiques territoriales d'accessibilité à la pratique sportive.
- **Sous-action 4** / Labelliser les structures (associations et collectivités locales) engagées dans l'accès des publics cibles à l'activité physique et sportive, sur la base d'un cahier des charges permettant d'attester de l'existence d'une volonté et de conditions adaptées (qualifications, disponibilité des équipements, matériels, contribution à une politique locale, etc.)

Territoires prioritaires :

- Flandres ; Cambrésis ; Sambre-Avesnois
- Quartiers prioritaires Politique de la Ville
- Bassin minier

Pilotage :

- CDOS Nord / DRAJES

Partenaires :

- Préfecture, PDEC, ARS
- Département
- Association des Maires du Nord
- Organismes sociaux (CAF, MSA, CPAM)
- IREV

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

Recueil des bonnes pratiques au sein des EPCI du Nord en terme d'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap et le grand public (en terme de sensibilisation)

Recensement des principales actions menées :

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>
Rendez-vous personnalisés EPCI	Territorial	Information	X
Mise en place d'initiations et sensibilisations	Territorial	Information auprès du grand public	X

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

Recenser les initiatives locales mises en place dans chaque EPCI, les mutualiser et les dupliquer.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

<i>Poursuite / Réorientation / Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
Poursuite des rendez-vous personnalisés	Édition d'un document Bilan pour duplication dans le Nord. Dans le but de favoriser la pratique physique et sportive auprès des publics cibles

Action 16 - Développer la synergie des réseaux d'acteurs agissant notamment auprès des publics isolés ou en difficulté d'insertion en faveur d'un accès renforcé à la culture

<i>Fiche élaborée par</i>	<i>Organisme(s) représenté(s)</i>
Aurélie VERMESSEN	Département du nord

Le Nord se caractérise par une offre culturelle riche et diversifiée sur l'ensemble de son territoire, mais les arrondissements du sud sont globalement moins dotés en équipements.

Permettre l'accès à la culture au plus grand nombre est un moyen de générer du lien social, de rompre l'isolement des personnes en situation de précarité et /ou isolées socialement en raison d'un handicap, de l'âge, etc. en vue d'éviter toute forme d'exclusion.

Les politiques publiques départementales visent à réduire les déséquilibres et à favoriser la médiation en direction de tous publics. Il s'agit ainsi de faire de la culture un levier de développement des territoires.

Objectifs :

- Renforcer l'action et la synergie des réseaux dans le cadre d'un projet intégré de développement culturel, fondé sur un diagnostic partagé avec les habitants
- Faire de la culture un outil d'inclusion sociale
- Favoriser l'émergence des lieux mixtes s'appuyant sur une implication active des habitants et des horaires d'ouverture adaptés
- Valoriser et mieux rendre accessibles les actions culturelles de l'ESS

Ces objectifs sont travaillés dans le cadre de 4 sous actions :

Sous-action 1 / Elaborer des projets culturels de territoire qui seront définis après la conduite d'un diagnostic et qui s'appuieront sur le tissu existant.

Sous-action 2 / Développer des actions d'accompagnement des publics fragiles vers la culture.

Sous-action 3 / Favoriser l'émergence de lieux mixtes et mutualisés en lien avec les habitants.

Sous-action 4 / Valoriser les actions culturelles de l'Economie Sociale et Solidaire.

Territoires prioritaires :

- Le sud du Département, notamment avec la nécessité de renforcer le réseau du développement culturel sur ce territoire (Sud-Avesnois et cœur du Cambrésis), en lien avec les projets des EPCI.
- Plus largement, les territoires identifiés par les études du plan de lutte contre la pauvreté :
 - Territoires concentrant un taux de pauvreté supérieur à 25% : Fourmies et Maubeuge
 - Pauvreté des familles et des ménages jeunes, accrue dans les espaces les plus peuplés : Bassin minier, Sambre-Avesnois et MEL
- Les ménages âgés plus exposés à la pauvreté (14 à 21%) dans les territoires peu denses : Avesnois

Pilotage :

- Communes / EPCI / Département

Partenaires :

- État / Département / Région / Établissements culturels / Associations

Situation à mi-2023 (bilan succinct quantitatif et qualitatif) :

- Le Département du Nord propose une offre culturelle variée de par les 10 équipements culturels qu'il gère en régie, et les nombreux dispositifs (développement culturel en milieu rural, lecture publique, musées thématiques, aide à la diffusion, collège au cinéma), qui se déploient sur l'ensemble du territoire, tissant un maillage territorial culturel important et complémentaire de celui des acteurs culturels de ces mêmes territoires.
- L'accès à la culture pour tous les publics, notamment les plus isolés, nécessite de développer des logiques d'accessibilité inversée pour aller vers ces derniers afin de faciliter leur accès à la culture, en immédiate proximité, tout en générant de la mixité et du lien social.
- Lors de la crise sanitaire, des actions ont vu le jour pour répondre aux problématiques d'isolement encore plus forte durant cette période. Aujourd'hui, ces actions sont poursuivies et adaptées.

Recensement des principales actions menées :

Les expérimentations mises en place durant la crise sanitaire ont été pérennisées et développées.

<i>Actions</i>	<i>Maillage mutualisation</i>	<i>Information et accompagnement à l'usage</i>	<i>Initiatives collaboratives</i>
Bibliothèque à la maison	CCAS CLIC MDN	entrée dans le dispositif de nouvelles communes	une expérimentation avec les EHPAD est envisagée à horizon 2024/2025
Culture aux fenêtres	Communes Acteurs culturels Acteurs médico sociaux	Proposition de spectacles collectifs	à destination des communes signataires de la convention de lutte contre l'isolement.
Ouverture des horizons des enfants confiés à l'ASE	Organismes gestionnaires de l'ensemble du département	Direction Enfance Famille Jeunesse Direction Sport et culture	Projets construits en intelligence collective avec les éducateurs, les médiateurs des équipements culturels départementaux

Besoins prioritaires repérés à mi-2023 (en précisant succinctement lesdits besoins) :

- Structurer l'interconnaissance des acteurs culturels et réseaux afin de développer les logiques partenariales en territoire
- Valoriser la dynamique de réseaux déjà présente et active en territoire
- Valoriser les ressources existantes
- Ouvrir sur des temps collectifs, favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Perspectives d'actions – dans le cadre du SDAASP 2 – pour les 3 prochaines années :

- Capitaliser sur ces nouvelles actions, les adapter pour les pérenniser
- S'appuyer sur des dynamiques déjà présentes en territoire pour une offre culturelle de proximité.

<i>Poursuite</i>	<i>Réorientation</i>	<i>Arrêt</i>	<i>Commentaires</i>
Ensemble des actions - RDCMR : Réseaux de développement culture en milieu rural - MT : Musées thématiques			

Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, où en est-on ? Journée d'échanges organisée le 30 juin 2023

A l'occasion de cette journée d'échanges, des ateliers thématiques démultipliés – avec des tables de travail réunissant 8 à 10 participants – ont été conduits sur 2 sujets primordiaux pour assurer la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public :

- les 7 dimensions de l'accessibilité (voir en annexe le cadre posé)
- les 3 leviers d'action du SDAASP (voir en annexe le cadre posé)

Les idées/propositions échangées ont fait l'objet d'une notation par les participants à l'issue de ces ateliers. Dans la restitution ci-après, qui constitue un condensé de la somme des réflexions menées, un barème de 5 à 1 – de la pensée qui paraît la plus judicieuse à celle qui semble la moins pertinente – a été utilisé pour prendre en compte le classement opéré par les participants :

DU + 5 4 3 2 1 AU -

LES 7 DIMENSIONS DE L'ACCESSIBILITE

1/ LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LA POSSIBILITE D'AVOIR DU CHOIX

- Besoin de proximité et de couverture de tous les territoires 5
- Coordination entre les acteurs institutionnels au niveau départemental **et** au niveau des territoires 4
- Importance de la proximité physique avec les usagers, à l'instar des France services itinérantes 2
- Communication entre les acteurs institutionnels 2
- Travailler sur un socle de connaissance commun à tous les acteurs de l'accueil 2
- Assurer, si possible, une diversité des lieux ressources 1

2/ L'INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICE

- Travailler la communication en direction du public 5
- Problème de visibilité et de compréhension de l'information 5
- Multiplier les canaux de communication + travailler sur la simplicité et la lisibilité 4
- Co construire avec les usagers l'information sur l'offre 4
- Impliquer les divers intervenants de l'aide à domicile dans la communication sur les trois principaux « guichets » MNS – FS – CCAS qui se trouvent sur leur territoire d'intervention (Assurer du lien entre les services ainsi qu'entre les partenaires) 4

- Réfléchir aux modalités d'accès à l'information sur l'offre de service ③
- Défaut de communication sur les outils existants ②
- Faciliter les points d'entrée du service public ②
- Développer l'offre d'information sur le numérique (points relais) ②
- Utiliser la méthode « FALC » pour rendre les dispositifs compréhensibles ②
- Vers un guichet unique ? ①
- Créer un accueil-orientation téléphonique centralisé ①

3/ LA DIMENSION TEMPORELLE, DONT LE TEMPS ET LA FACILITE D'ACCÈS (TEMPS DE TRAJET ET TEMPS D'ATTENTE SUR PLACE)

- Travailler la mobilité inversée ⑤
- Besoin de services de transport en commun ou à la demande ③
- Renforcer les lieux d'échange, comme les aires de covoiturage, les applications locales pour le covoiturage, les prêts de moyens de transport à coût modique (voiture, vélo, scooter), etc. ③
- Renforcer la politique publique du dernier kilomètre → rapprocher les services publics des populations qui en sont éloignées. (*éclairage apporté sur ce concept : « c'est à l'administration de parcourir le dernier kilomètre et non à la personne »* dixit Claire Hédon – Défenseuse des droits) ②

4/ LA DISPONIBILITE DU SERVICE (DELAJ COMPATIBLE AVEC LES BESOINS)

- Problématique des délais d'attentes pour accéder à certains services + problème de la gestion de l'urgence ⑤
- Améliorer le taux de décroché des plateformes téléphoniques ④
- Offrir la possibilité d'un accueil sans RDV ou de pouvoir obtenir un RDV rapide ④
- Assurer une flexibilité des horaires de RDV ②
- Installer des bornes numériques dans les lieux d'accueil et proposer une assistance en cas de besoin ②
- Problème crucial de l'accès aux soins, du suivi → parcours de santé ①
- Proposer quelques horaires atypiques ①

5/ LE COUT DU SERVICE

- Gratuité ④
- Transparence et communication sur le coût éventuel du service apporté ②
- Coût du matériel informatique (achat, prêt) ②

6/ LE NIVEAU DU SERVICE (QUALITE DU SERVICE ET AMPLITUDE HORAIRE)

- Développer une culture de la qualité de l'accueil → accueil bienveillant et serein → valoriser les personnes, remettre l'humain au cœur du système → accorder des moyens pérennes pour inscrire la démarche dans le temps ⑤
- Formation des agents en charge de l'accueil socio-administratif (1^{er} accueil social inconditionnel de proximité) ⑤
- Distinguer le premier niveau d'accueil de celui du second niveau et réfléchir sur la notion de parcours social ④
- Mieux impliquer les institutions chargées du back-office pour tendre vers une meilleure qualité de service rendu à la population ④
- Evaluation du niveau de service par les usagers ②

7/ L'ACCESSIBILITE CULTURELLE ET SOCIALE (CAPACITE D'ACCEDE AUX SERVICES LIEE A LA COMPLEXITE DES DISPOSITIFS, DES DEMARCHES → FACILITER L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LIEU D'ACCUEIL)

- Accompagner / Sensibiliser / Eduquer aux démarches administratives (donner envie) → pour rendre autonome et responsabiliser la personne 5
- Médiation / Démarche d'aller vers les personnes isolées culturellement et socialement (personnes avec capacités psychiques et intellectuelles limitées ou réduites, personnes illettrées/vulnérables) → les aider à pousser la porte d'un service public 4
- Former aux outils de communication permettant les démarches administratives à distance (bémol : pour les personnes qui n'ont pas les capacités psychiques ou intellectuelles suffisantes) 2
- Réfléchir au pourquoi du non-recours aux droits à l'échelon local 2
- La dématérialisation à un rythme effréné (« tsunami ») → difficile de suivre et d'être autonome 1

AUTRES :

- Bienveillance à développer (mettre en place une organisation bienveillante) 4
- Instituer des temps ressources 1

LES 3 LEVIERS D'ACTION

1/ RENFORCER LE MAILLAGE ET LA MUTUALISATION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES

—> *Il s'agit de mettre en place de nouveaux lieux de services spécialisés ou mutualisés, comme les maisons de santé pluri-professionnelles, les FS, etc.*

- Organisation territoriale en réseau coordonné 5
- Mettre en place des projets de territoires par voie de convention 4
- Créer des plateformes communes et des cartographies des services 3
- Poursuivre le déploiement des France Services 2
- Animation, partenariat à tous les niveaux du central au local 2
- Renforcer les liens avec les CCAS 1
- Guichet unique 1

Une table de travail a proposé de reformuler l'intitulé comme suit : *s'orienter vers un ajustement du maillage territorial* → avec une recherche d'équité zone urbaine / zone rurale et la complémentarité des services

2/ FAVORISER L'ACCÈS A L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT A L'USAGE DU NUMERIQUE

—> *Dans bien des cas, lorsque l'offre de services paraît quantitativement suffisante, c'est au niveau de la coordination des acteurs et de l'amélioration des dispositifs d'information qu'il convient d'agir, en portant une attention toute particulière à l'accompagnement des populations les plus fragiles.*

- Créer un(des) espace(s) de communication et d'échanges entre les acteurs institutionnels 4
- Assurer une communication adaptée en direction des différents publics (comme des flash info, des réunions d'information, etc.) 3

- Développer des ateliers numériques / mettre en place des parcours de formation pour réaliser des accompagnements en mode pluri professionnel ③
- Disposer d'un référent numérique dans chaque MFS ③
- Mettre en place un dispositif de mentorat assuré par des jeunes expérimentés au profit des personnes éloignées du numérique (comme, par exemple, un certain nombre de retraités) ②
- Rendre le FALC obligatoire dans les lieux d'accueil du public ①
- Promouvoir un accompagnement numérique coordonné, lisible + ciblage des personnes qui en ont besoin ①
- Equiper toutes les écoles en matériel informatique ①

Une table de travail a proposé de reformuler l'intitulé comme suit : *favoriser la lisibilité de l'information et sa pertinence ainsi que l'éducation à l'usage du numérique*

3/ APPUYER LES INITIATIVES COLLABORATIVES DANS LES TERRITOIRES

—> *Il s'agit promouvoir les initiatives des acteurs locaux dans leurs recherches de solutions spécifiques - voire innovantes - pour répondre aux besoins de services, comme les tiers lieux, les fab-lab, les aires de covoiturages, les dispositifs d'auto partage etc.*

- Organiser des temps de rencontres entre partenaires → interconnaissance → coordination → harmonisation des procédures → clarification des rôles (notamment dans le cadre du 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité) ④
- Mettre en place des projets partagés et privilégier la coopération entre collectivités publiques ④
- Créer une labellisation des initiatives territoriales remarquables ④
- Soutenir les initiatives de « café citoyen », « forum citoyen », espaces de co-working et fab-lab (espaces de mobilisation des usagers) ④
- Lancer des appels à projet ③
- Privilégier l'approche par le terrain (l'« aller-vers » → voir + loin pour éléments supplémentaires) ②
- Assurer des retours d'expériences ②

Une table de travail a proposé de reformuler l'intitulé comme suit : *développer les mobilités → aller-vers/emmener-vers (technique, humain, citoyenneté, pédagogie et simplification)*

Précisions sur certains concepts abordés dans le cadre des ateliers thématiques :

Privilégier l'approche par le terrain >>> *C'est l'« aller-vers » → sortir de son bureau, pour aller physiquement vers les personnes, afin de contrebalancer les attitudes de renoncement et d'isolement, dans un travail d'accès vers la citoyenneté. La relation d'aide devient une aide à la relation (Didier Dubasque – 2021 – assistant social, ancien président de l'Association nationale des assistants de service social [ANAS], a animé un groupe de travail sur le numérique au Haut conseil du travail social)*

La personne (l'utilisateur) au centre >>> *C'est à partir des attentes de la personne – de ses problèmes, de la perception qu'elle a de son propre devenir, de ses potentialités visibles ou à faire émerger – que doit se développer le travail social. Celui-ci devra lui permettre de devenir l'acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits. (« L'utilisateur au centre du travail social - Représentation et participation des usagers » Jacques Ladsous – 2006 – éducateur, ancien vice-président du Conseil supérieur du travail social, aujourd'hui HCTS)*

ANNEXE

Les 7 dimensions de l'accessibilité et les 3 leviers d'action ont été définis par le CGET – Commissariat général à l'égalité des territoires.

Les 7 dimensions de l'accessibilité :

- Le maillage territorial
- L'information sur l'offre de service
- La dimension temporelle, dont le temps et la facilité d'accès (temps de trajet et temps d'attente sur place)
- La disponibilité du service (délai compatible avec les besoins)
- Le coût du service
- Le niveau du service (qualité du service et amplitude horaire)
- La possibilité d'avoir du choix
- L'accessibilité culturelle et sociale (capacité d'accéder aux services liée à la complexité des dispositifs, des démarches → faciliter l'orientation et l'accompagnement dans le lieu d'accueil)

Les 3 leviers d'action :

- Renforcer le maillage et la mutualisation des services et infrastructures
→ Mettre en place de nouveaux lieux de services spécialisés ou mutualisés, comme les Maisons de santé pluri professionnelles (MSP), les France services, etc.
- Favoriser l'accès à l'information et l'accompagnement à l'usage du numérique
→ Agir au niveau de la coordination des acteurs et de l'amélioration des dispositifs d'information en portant une attention toute particulière à l'accompagnement des populations les plus fragiles (En effet, une offre de service optimale du point de vue quantitatif n'est pas suffisante pour garantir un accès à toute la population)
- Appuyer les initiatives collaboratives dans les territoires
→ Promouvoir les initiatives des acteurs locaux dans leur recherche de solutions spécifiques – voire innovantes – pour répondre aux besoins de services, comme les tiers-lieux, les fab lab, les aires de co-voiturage, les dispositifs d'autopartage, etc.

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Actualisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Nord et intégration de la feuille de route départementale "France Numérique Ensemble"

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe. Celui-ci se concrétise dans chaque département par l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), piloté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Ce Schéma doit aboutir à une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services aux habitants par tous les acteurs du département.

Le SDAASP du Nord a été adopté le 18 décembre 2017 par le Conseil départemental du Nord (délibération SEPPT/2017/127) et arrêté le 26 décembre 2017 par le Préfet du Nord. Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services au public, un programme d'actions pour 6 ans a été défini en vue d'apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants, et ce, en privilégiant les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires.

A travers le SDAASP, la Préfecture et le Département du Nord ont mis en œuvre un plan d'actions resserré autour de 9 orientations :

- L'affirmation de la présence des services sociaux sur l'ensemble des territoires ;
- Un accès aux usages numériques favorisé ;
- Une équité d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire ;
- Des services de mobilité coordonnés et complétés par de nouvelles solutions collaboratives ;
- Un soutien à la revitalisation commerciale dans les centres-bourgs et les quartiers politique de la ville ;
- Un meilleur accès à l'information facilitant l'accès à l'emploi ;
- Un accès à l'éducation équitable sur l'ensemble des territoires ;
- Une pratique du sport par tous facilitée ;
- Un accès à la culture renforcé, particulièrement pour les publics les plus précaires.

Parmi les éléments marquants, on peut notamment citer :

- le déploiement de 51 France Services, dont 9 portés par le Département du Nord, qui ont permis de faciliter l'accès aux droits des publics touchés par l'illectronisme et de lutter contre la fracture numérique (14 Maisons de Services Au Public – MSAP – en 2018). Elles ont permis de traiter 339 890 demandes depuis leur création ;
- le développement de 96 Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) permettant d'améliorer l'accès à la santé et aux soins (15 MSP en 2015). En outre, un réseau de 24 adultes-relais médiateurs santé accompagnent les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui concentrent plus de 370 000 habitants dans le Nord ;

- le Plan « un jeune, une solution » (28 752 contrats d'apprentissage en 2022), l'extension des territoires « Zéro chômeurs de longue durée », le financement de 17 plateformes de mobilité qui visent à lever les freins à la mobilité pour favoriser l'insertion professionnelle par l'accompagnement de 81 projets par le Département du Nord via l'Appel à projets Mobilités innovantes en milieu rural ;
- les actions en faveur de la culture pour tous, notamment celles des 340 bibliothèques partenaires de la Médiathèque Départementale du Nord (MDN) et des actions spécifiques menées en direction des publics seniors isolés, des enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance, etc.

Depuis son adoption en fin d'année 2017, six comités de pilotage ont permis de réunir les principaux acteurs et partenaires des services au public dans le Nord afin de garantir la transversalité et la bonne territorialisation dans la mise en œuvre du plan d'actions. Pour préparer ces instances, 12 comités techniques se sont régulièrement tenus. Ils ont notamment facilité le dialogue entre les différents pilotes. Par ailleurs, de nombreux échanges avec les intercommunalités ont permis de faire connaître des projets inspirants menés dans les territoires en vue de leur essaimage.

L'année 2023 a permis de dresser le bilan des 6 années de mise en œuvre du SDAASP. Celui-ci a été validé en comité de pilotage le 1^{er} décembre 2023. Le bilan synthétique est joint au présent rapport (annexe 1).

Actualisation du SDAASP et pilotage de l'accès aux services publics

La circulaire du 19 juillet 2023 relative au rôle et aux missions des sous-préfets en charge de services publics dispose qu'« en concertation avec les collectivités locales et les différents opérateurs de services publics, le sous-préfet coordonne la définition et le déploiement d'un programme d'actions visant à améliorer l'accès des usagers aux services publics. Il s'appuie à cet effet sur les travaux menés dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui seront actualisés, en tenant compte des besoins exprimés par les usagers et les élus, de l'offre existante et de la soutenabilité des orientations choisies pour les finances publiques. »

Cette circulaire prévoit l'actualisation des SDAASP et la création d'un comité de pilotage « accès aux services publics ». Ce comité est réuni à l'instigation du Préfet et rassemble des représentants du Conseil départemental, des intercommunalités et des services de l'Etat. Il a notamment pour vocation d'assurer le suivi du déploiement du programme d'actions initié dans le cadre du SDAASP.

Considérant que ce comité rassemble une partie des thématiques et des acteurs investis dans le SDAASP et pour éviter la création d'une instance supplémentaire, il est proposé que le Département co-pilote, en lien avec les services préfectoraux, le programme d'actions « accès aux services publics » au sein du SDAASP.

Au cours de l'année 2024, un travail d'élaboration et d'écriture du SDAASP 2025-2030 sera mené en vue d'une adoption par l'Assemblée départementale prévue à la fin de la même année.

La feuille de route France Numérique Ensemble (FNE)

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre au travers d'une feuille de route partagée baptisée France Numérique Ensemble. En vue de sa mise en œuvre, une instruction a été adressée aux préfets le 28 juillet 2023 relative à la territorialisation de la feuille de route FNE.

Cette instruction vise notamment à identifier, dans chaque territoire, une collectivité pilote de la politique d'inclusion numérique et à concentrer les moyens publics et privés dédiés à la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique. Les objectifs affichés sont d'accompagner, d'ici 2027, 8 millions de personnes, de créer 25 000 lieux d'inclusion numérique, de former 20 000 aidants numériques et de reconditionner 2 millions d'équipements informatiques pour les rendre accessibles aux plus modestes.

Dans ce contexte, il est proposé d'intégrer l'élaboration et le suivi de la feuille de route FNE dans le SDAASP afin de ne pas multiplier les instances de travail et de pilotage, sachant que l'inclusion numérique constitue déjà un volet dudit schéma.

Par ailleurs, en cohérence avec la Stratégie opérationnelle en faveur de l'inclusion numérique des Nordistes (N° SEPPT/2021/33) votée le 15 février 2021 et afin de mieux structurer cet écosystème dans les territoires, le Département du Nord souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) en vue de cofinancer des postes de conseillers numériques coordinateurs.

L'hypothèse retenue consiste à proposer une coordination des conseillers numériques en proximité renforcée. Le projet est de répartir l'activité des conseillers numériques coordinateurs prévus pour le Département entre les 7 responsables des espaces France Services en territoire (1 par arrondissement). Il en ressort une coordination locale adaptée aux enjeux locaux qui permet de disposer d'un interlocuteur privilégié pour chaque Sous-Préfecture. La coordination de proximité s'en trouve ainsi renforcée et le maillage partenarial plus approprié. Les 7 responsables seront coordonnés par un pilote au niveau départemental. Cela représente donc au total l'équivalent de 2 équivalents temps plein qui seraient financés par l'ANCT.

Ecriture du nouveau SDAASP du Nord

Le 2^{ème} SDAASP sera élaboré tout au long de l'année 2024 pour aboutir à une adoption prévue en toute fin d'année. Les principales étapes :

- De mars à avril 2024, seront organisées des rencontres en territoires, au format d'une demi-journée par arrondissement, dont la conduite sera assurée par le Vice-président en charge du Renouveau des territoires et le sous-préfet de l'arrondissement concerné. Stratégiquement importantes, ont vocation à y participer au-delà des élus et techniciens du Département et de l'Etat, les représentants des EPCI, des communes, des CCAS, des associations et institutions déjà partenaires du 1^{er} SDAASP mais aussi tous les organismes susceptibles d'être intéressés et actuellement non engagés dans la dynamique du schéma. Les objectifs poursuivis sont essentiellement de 3 ordres : permettre une appropriation par les acteurs locaux des enjeux du SDAASP, identifier les besoins et difficultés des territoires, préfigurer la gouvernance territoriale du prochain SDAASP basée sur une contribution active des acteurs locaux volontaires et déterminés pour œuvrer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- Un comité de pilotage restreint se tiendra à la fin du mois de juin 2024 pour fixer les grandes orientations du nouveau schéma ;
- De nouvelles rencontres se dérouleront dans les arrondissements en septembre et octobre afin de valider les nouvelles orientations du SDAASP et leurs déclinaisons territoriales ;
- Enfin, un comité de pilotage aura lieu au cours du mois de décembre 2024 en vue d'adopter le nouveau Schéma.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du bilan synthétique du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2017-2023 annexé au présent rapport ;
- d'engager avec le Préfet du Nord la démarche d'actualisation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public ;
- d'élaborer la feuille de route départementale « France Numérique Ensemble » dans le cadre du SDAASP 2025-2030 ;

- d'autoriser le Département du Nord à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), relatif au cofinancement de postes de conseillers numériques coordinateurs ;
- de m'autoriser à signer toutes les pièces relatives à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), relatif au cofinancement de postes de conseillers numériques coordinateurs.

Christian POIRET
Président du Département du Nord